



Mairie de Couture d'Argenson

9 Rue de l'Eglise

79110 COUTURE D'ARGENSON

☎ : 05.49.07.87.22

Mail : mairie-couture-argenson@paysmellois.org

Nombre de conseillers : 11

Présents : 9

Votants : 9

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt-heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Eric RACINE, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2026

Présents : Mr RACINE Eric, Mr KONATE Amadou, Mr GEOFFROY André, Mr BROSSEAU Jacky, Mme GUEDON Joëlle, Mme STIRRUP Maria Luisa, Mme BOIREAUD Chantal, Mr FRAIGNAUD Eric, Mme BOCHE Monique.

Absents excusés : Mr LIUZZI Joachim, Mme RAMIANDRISOA Christelle.

Pouvoirs : Mr LIUZZI Joachim donne pouvoir à Mme STIRRUP Maria Luisa, Mme RAMIANDRISOA Christelle donne pouvoir à Mme BOIREAUD Chantal.

Secrétaire de séance : Mme STIRRUP Maria Luisa.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal afin d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- L'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026, dont l'examen avait été omis lors de la réunion du 5 juin 2026 ;
- La création d'un poste de rédacteur à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 21 mai 2026 à l'unanimité.

Le conseil municipal valide à la majorité (2 contre, 9 pour et 0 abstention) le procès-verbal du 5 juin 2026.

OBJET : CREATION DE POSTE – REDACTEUR TERRITORIAL - 35H/SEMAINE

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un poste **de Rédacteur Territorial** à temps complet, à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} août 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

OBJET : PERMIS DE DEMOLIR

Suite à l'approbation du PLUi-H, la Communauté de communes Mellois en Poitou propose aux communes d'instaurer le permis de démolir afin de mieux protéger le patrimoine bâti et paysager. Cette démarche reste facultative, sans délai imposé, et permet aux communes de contrôler les projets de démolition dans un objectif de préservation et de maîtrise de l'aménagement du territoire.

Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas instaurer le permis de démolir sur la commune.

Pour : 5 Contre : 6 Abstention : 0

OBJET : ACTION PASS'SPORT ET LOISIRS

Le sport jouant un rôle de lien social et d'animation, les élus du canton de Chef-Boutonne remettent en place une action en faveur des jeunes pour la pratique du sport : PASS' SPORT.

PASS' SPORT, c'est quoi ?

PASS' SPORT LOISIRS permet aux enfants de Couture d'Argenson de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive par enfant, présente sur le canton de Chef-Boutonne et pour un abonnement Ecole des Loisirs par enfant (scolarisé de la maternelle à la 3ème), et cela pour l'année scolaire 2026/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler sa participation à l'action pass'sport et loisirs pour l'année 2026/2027.

OBJET : ACTION PISCINE ET CINEMA 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a la possibilité de participer à l'action Piscine et Cinéma en partenariat avec le CCAS de Chef-Boutonne.

Monsieur le Maire propose donc la participation à cette action pour les enfants de la Commune de Couture d'Argenson, comme suit :

Coût pour la famille : entrées gratuites.

Âge des enfants concernés par l'action : enfants de **0 à 16 ans inclus**

De plus, pour les 0 à 10 ans, une carte sera délivrée à un parent qui accompagne l'enfant.

Dates et fréquence :

L'action est proposée :

Pour la piscine : chaque année, de début juillet à fin août, selon le calendrier des vacances scolaires estivales et pour **10 entrées par enfant.**

Pour le cinéma : du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année et pour **4 entrées par enfant.**

Critères d'attribution :

Les cartes seront délivrées aux enfants des familles qui en font la demande et dont le **QF CAF est inférieur à 900 €**.

Les cartes de gratuité :

La Mairie de Chef-Boutonne propose de fabriquer des cartes pour toutes les communes, selon un modèle convenu avec la Direction des sports de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Chaque commune aura à s'identifier, à préciser les coordonnées de l'enfant et apposer son cachet sur la photo.

Pièces à fournir par la famille :

- livret de famille
- justificatif de domicile
- attestation CAF ou MSA précisant le QF
- 1 photo d'identité de l'enfant (et du parent pour les 0/10 ans)

Mise en œuvre :

Le CCAS de Chef-Boutonne fera parvenir des planches de cartes individuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer à l'action Piscine et Cinéma.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE RUE

Un administré a récemment acquis un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AV n°479, au lieu-dit **La Vallée**. Ce bâtiment ne possède actuellement aucun numéro de voirie, alors qu'une adresse officielle est nécessaire pour les démarches administratives, la distribution du courrier et l'intervention des services de secours.

Deux solutions sont envisageables :

- attribuer l'adresse **29 bis, route de Ruffec**, en continuité de la numérotation existante sur cette voie ;
- attribuer l'adresse **1, La Vallée**. Dans ce cas, afin d'éviter la présence de deux numéros identiques, l'habitation portant actuellement le numéro 1 devrait être renumérotée **1 bis, La Vallée**.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité, sur la solution qu'il estime la plus adaptée au regard de la cohérence de l'adressage sur la commune, d'attribuer à ce bâtiment (AV n°479) le numéro 1 à La Vallée.

OBJET : DELEGATION SIVU

Mr RACINE Eric actuellement membre du conseil syndical SIVU, avec Mr GEOFFROY André et KONATE Amadou, souhaite laisser sa délégation au SIVU à Mr BROSSEAU Jacky pour des raisons d'emploi du temps.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l'unanimité, à cette modification de délégué.

Questions diverses :

-Remplacement agence postale : Mr le Maire informe le conseil municipal que l'agent de l'agence postale sera en congés pendant 3 semaines en août. Il convient donc de lui trouver une remplaçante. Deux candidatures ont été reçues en mairie. Une commission composée de plusieurs membres du conseil municipal seront présents mardi 7 juillet à 14h pour les rencontrer.

-14 juillet : Le Maire sollicite les conseillers volontaires à venir aider pour la préparation du petit déjeuner, à partir de 7h.

-Miroir : Un conseiller municipal informe que la sortie du Chemin du Fer à Cheval qui donne sur la route de Fontaine n'a pas de visibilité et présente un danger pour les personnes qui veulent sortir du Chemin. Le conseil municipal prend note de la demande.

-Problème d'eau : Un conseiller municipal évoque un problème d'eau relaté par un habitant. Il a prélevé de l'eau qui, selon lui, n'était apparemment pas consommable. Mr Le maire a indiqué que la commune n'avait pas la compétence eau et qu'il devait contacter le SMAPEP 4B sur leur numéro d'urgence.

-Container verres : Il est demandé qu'un balayage soit effectué autour des containers de verre situés devant le cimetière car plusieurs véhicules auraient eu leurs pneus crevés à cause des morceaux de verre éparpillés.
Mr le Maire prend note.

-Mur Impasse de la Saline : Un conseiller municipal alerte Mr le Maire sur la dangerosité que représente un mur d'un bâtiment abandonné Impasse de la Saline. Il penche sur la voie publique et menace de s'effondrer.
Mr le Maire prend note et propose de faire des recherches au niveau du notaire chargé de la succession et d'envoyer un courrier.

-Boîtes aux lettres : Un conseiller municipal a constaté que des boîtes aux lettres, achetées par la commune et destinées à l'agence postale et au bar « La p'tite Pause » n'avaient toujours pas été installées. Mr le Maire précise que ces installations sont prévues et vont être effectuées prochainement.

Couture d'Argenson le 2 juillet 2026

Mr le Maire,
Eric RACINE

Le secrétaire de séance,
Maria Luisa STIRRUP,

